

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2018

---

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° 521

présenté par

M. El Guerrab et M. Pancher

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 11 QUINDECIES, insérer l'article suivant:**

À l'article L. 451-1 du code de la consommation, après le mot : « procéder » sont insérés les mots : « à l'obligation d'auto-contrôle du respect des prescriptions en vigueur prévue à l'article L. 411-1, ou de ne pas procéder ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par ce biais, il s'agit de renforcer les auto-contrôles.